



Paris, le 7 juin 2021

**SNPAM CGT**  
**Monsieur Camille PUJOL**  
**Secrétaire Général Adjoint**  
**5 quai du Capitaine Allegre**  
**33311 ARCACHON**

*Service du pilotage des moyens et des réseaux ressources humaines*

*Sous-direction du pilotage, de la performance et de la synthèse*

*Bureau des politiques de rémunération*

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,

Par courrier en date du 3 juin 2021, vous revenez sur la situation des ex-Inspecteurs des Affaires Maritimes (IAM) intégrés dans le corps des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat (ITPE).

Ainsi que vous le rappelez, leur régime indemnitaire est aujourd'hui celui du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), par exception au reste du corps des ITPE qui bénéficie de l'ISS (indemnité de sujétion spéciale) et de la PSR (prime de service et de rendement).

La possibilité de cette spécificité avait été confirmée par le Conseil d'Etat, dès lors qu'elle reste dans un délai raisonnable avant la mise en place d'un régime indemnitaire unique pour l'ensemble du corps. Un nouvel arrêt du Conseil d'Etat du 2 avril 2021 demande de mettre fin à cette situation où deux régimes indemnitaires différents cohabitent pour un même corps.

Vous demandez qu'à cette occasion les primes des ex-IAM soient revalorisées de manière à ce qu'elles soient mises en cohérences avec les montants servis aux ITPE « historiques ».

Ainsi que vous l'indiquez dans votre courrier, la décision du Conseil d'Etat pose par ailleurs la question du versement avec une année de décalage de l'ISS. Vous avez à cet égard plusieurs interrogations portant notamment sur l'année de versement de cette ISS et demandez à ce qu'une réunion portant sur ces différents sujets soit organisée.

Mes services étudient avec attention, en lien avec la DGAFP et la direction du budget, les suites à donner à ce dossier. Je ne manquerai de revenir vers vous dès qu'elles auront pu être précisées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, l'expression de ma considération la meilleure.

Le directeur des ressources humaines